

COMMUNE DE SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS
Département de La Drôme
PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juin 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Membres en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Convocation envoyée le 27 mai 2026

L'an deux mil vingt-six et le vendredi 5 juin à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le lundi vingt-sept mai deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Fabienne BARBANSON, Maire.

Secrétaire de séance : Pascal RONGET

Nombre de membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Etaient présents :

Sylvie AZAKIR-DUPOUX, Fabienne BARBANSON, Valérie BARBANSON-NAVARRE, Sébastien BARBERO, Marie-Hélène DEVOUCOUX, Alain DUPOUX, Gérard MARTIN, Pascal RONGET, Clémence ROUMETTE.

Etaient absents ou excusés : 1 : Marlène TARDIEU

Etaient excusés ayant donné procuration : 1 : Christophe BOUCHET ayant donné procuration à Fabienne BARBANSON

Secrétaire de séance : Pascal RONGET

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 12 mai 2026
2. Election des délégués des conseils municipaux pour les sénatoriales 2026
3. Délibération subvention « société de Chasse »
4. Délibération Amende de police (avant le 15 /06/2026)
5. Questions diverses :
 - Observatoires de dynamiques rurales et territoriales
 - Fête des Saint-Ferréolais
 - ABC de la Biodiversité avec le Parc
 - PSMS
 - AASHN
 - SIVOS La Récréation
 - CCBDP préparation tournée intercommunale par Sébastien Bernard, président
 - Sie BENTRIX

29-2026 Approbation du PV du Conseil Municipal du 12 mai 2026 (délibération)

Lecture et projection à l'écran du compte rendu du conseil municipal par Fabienne Barbanson, Maire de la commune de Saint-Ferréol-Trente-Pas.

Le Conseil Municipal, Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal du Conseil municipal du 12 mai 2026 annexé,

Entendu l'exposé de Mme BARBANSON, Maire, et après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité.

30-2026 Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal pour constituer le collège électoral des élections sénatoriales du 27 septembre 2026

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection

COMMUNE DE SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS
Département de La Drôme
PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

des sénateurs ;

Vu les articles L.283 à L.293 et R.130-1 à R.148 du Code électoral ;

Vu la circulaire ministérielle NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n°26-2026-05-26-00002 du 26 mai 2026 relatif au mode de scrutin, au nombre de délégués, délégués supplémentaires et suppléants à élire par les conseils municipaux ainsi qu'au mode de scrutin applicable dans le cadre de la constitution du collège électoral de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026 ;

Le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune de Saint-Ferréol-Trente-Pas sera le suivant :

- 1 délégué à élire
- 3 suppléants à élire

L'assemblée élit pour secrétaire de séance BARBANSON NAVARRE Valérie

Composition du bureau électoral :

Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

- M. RONGET Pascal
- M. DUPOUX Alain
- Mme ROUMETTE Clémence
- Mme AZAKIR DUPOUX Sylvie

Résultats à envoyer le soir même par mail. Il faut porter les résultats à la gendarmerie de Rémuzat
Procéder au PV.

1^{er} tour Majorité absolue

Affichage sur les panneaux de la Mairie

1 Titulaire : Fabienne BARBANSON _Elue (10 voix pour)

Suppléant 1 : Pascal RONGET

Suppléant 2 : Sylvie AZAKIR DUPOUX

Suppléant 3 : Gérard MARTIN

Les 3 suppléants sont élus en ayant obtenu 10/10 voix

Vote à l'unanimité

31-2026 Subvention à l'ACCA (Association Communale de Chasse Agrée)

Madame le Maire expose au conseil municipal les nombreuses actions menées par l'Association Communale de Chasse Agrée (ACCA) sur le territoire de la commune.

Elle expose également qu'une cinquantaine de bénévoles et 35 adhérents participent à l'association.

Aussi il est devenu nécessaire pour l'association d'améliorer l'accueil de ses adhérents par l'aménagement d'un local associatif.

Le budget total s'élève à 15 000 €.

L'association contribuera par ses ressources propres et par des demandes de subventions au Conseil Régional : 3500 euros et auprès de la commune.

Ainsi il est demandé à la commune une subvention de 2 500 € afin de mener à bien ce projet.

Fabienne BARBANSON ne participe pas au vote

contre : 0 abstention : 1

COMMUNE DE SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS
Département de La Drôme
PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

32-2026 Devis Barrières extensibles et Subvention Amende de Police

Madame le Maire présente le Devis de l'entreprise Préventimark pour l'acquisition de deux barrières extensibles de 2 mètres.

Ces barrières pourront être déployées afin de sécuriser le stationnement et / ou la circulation en cas d'incidents sur la chaussée.

Ce devis de l'entreprise Préventimark est d'un montant de 2 098 € HT (2 517.60 € TTC) pour l'achat de 2 barrières extensibles.

Afin de financer cet achat, Madame le Maire propose de demander une subvention de la Mairie au titre des amendes de Police 2026

Vote à l'unanimité.

Délibération subvention aux travaux d'énergie du logement social.

Projet global (école _ logement _mairie) / aide du SDED /aide du département avec un partenaire) Fond vert.

SDED commission mi-juin ; on sollicite une subvention (isolation extérieure/volet roulant/Clim revers/chauffe au dynamique)

Pas de délibération ce soir car pas suffisamment d'éléments.

Questions diverses :

- **Pascal RONGET – Résumé les deux réunions présidées par le recteur de l'Académie de Grenoble.**

Comment garder une école dans son village _ comment faire venir les familles dans nos villages _ comment améliorer les moyens de communication.

Solutions : envisager les logements sociaux. _ réflexion avec les villages voisins sur des solutions.

- **Fête des Saints-Ferréolais le 14 juin 2026**
 - Marie Hélène DEVAUCOUX_ faire des crèmes : Demander aux gens de s'inscrire pour participer
 - Cuisine sans cuisson
 - 11h30 exposition de vieux tracteurs / Apéro commun
 - Apéritif offert par la mairie
 - Auberge espagnole : prévoir couvert
 - L'après-midi : Jeux de sociétés _ Pétanque _ Ping Pong

- **ABC de la Biodiversité avec le parc**

Sur les 9 communes (sauf Condorcet) réunions avec des professionnels (faune, flore, rivières)

Ensuite rédaction d'un bouquin (ex ; St Fé) ; distribution aux habitants du village.

Cout : 50000 euros / financés ; à la charge de la commune 20000 euros.

Que l'on fasse ou pas, on a une somme 12000 euros pour St Fé

Il faut justifier que l'on fait cela pour l'environnement.

Livret que l'on pourrait distribuer aux écoliers, aux habitants, en mairie, et aux deux campings.

COMMUNE DE SAINT-FERREOL-TRENTE-PAS
Département de La Drôme
PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL

- **PSMS**

Présentation du PSMS par Sylvie AZAKIR DUPOUX

Aide à domicile

SSISAD : service de soins à domicile (14 etp – 24 emplois aides-soignants

Centre de santé : consultation médicale 6 etp _ le médecin _ 5 infirmiers

Les difficultés pour trouver des infirmières : horaires fractionnées/

- **Truck soliha**

Ergothérapeute pour les anciens

Aide au logement

Réunion en septembre 2026

Semaine bleue du 05 au 10 octobre 2026

- **CHORALE / Isabelle FINK** : chants de terre et d'eau « chorale femme » (spectacle Mona Lisa) Le 1er Août 2026 église de Saint Fé

- **CCBDP** : Echange avec le Président Sébastien BERNARD et Alexandre PENIGAUD le 06 juillet 2026 à 18h30 à Valouse. A la rencontre des élus (valouse, Chaudebonne, St Fé)

- 3 projets :

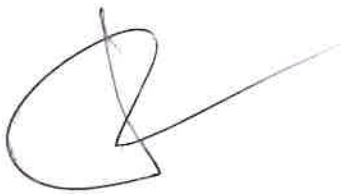
- ✓ sécurisation traverse
- ✓ isolation bâtiment
- ✓ garder nos écoles

- 3 projets intercommunaux :

- ✓ les voies douces (Les Pilles/Condorcet / St Fé)
- ✓ risque inondation ponts submersibles

Séance levée à 22hH00

Le secrétaire de Séance
Pascal RONGET



Le Maire
Fabienne BARBANSON

